



77620

ARRONDISSEMENT de MELUN  
(Seine - et - Marne)

Tél. : 01.60.69.40.40  
Fax : 01.60.68.61.10

## CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

**Séance du 18 avril 2008**

L'an deux mille huit, le dix-huit avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Alain Mazard, Maire.

Sont présents : M. Mazard, M. Daniel, Mme Massacrier, M. Aubry, Mme Veret, M. Nogues, M. Artus, Mme Anesa, Mme Atzori, M. Bœuf, Mme Boisgontier, M. Belfiore, Mme Darbeaud, M. Demeyere, M. Dorilleau, M. Foucault, M. Giraud, M. Gragy, M. Laplanche, Mme Mary, M. Pilon, Mme Robert, Mme Vieira.

Absents excusés : Mme Lança-Serpe, Mme Liéby, Mme Torcol, Mme Millet-Rousselet

Pouvoirs : de Mme Lanca-Serpe à Mme Massacrier, Mme Liéby à M. Daniel, Mme Torcol à M. Mazard, Mme Millet-Rousselet à Mme Anesa.

Madame Atzori est élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire indique toutefois que le contrôle de légalité a demandé, d'une part, que la délibération lui donnant délégation soit complétée par des limitations et, d'autre part, que le règlement intérieur du Conseil Municipal comporte des précisions concernant les questions orales et le droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Ces questions seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. Laplanche, délégué titulaire de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal des Transports qui n'est pas sûr de pouvoir assister aux réunions du Syndicat en raison de ses horaires de travail, demande de permuter avec Mme Boisgontier, déléguée suppléante et reçoit un accord unanime du Conseil.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **Budget primitif 2008 :**

Le Maire présente tout d'abord, par vidéo projection, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement des trois derniers exercices budgétaires, puis les ratios financiers et fiscaux qui permettent de situer la Commune parmi celles de 3.500 à 5.000 habitants au niveau régional et national.

Abordant ensuite le projet de budget 2008, le Maire rappelle qu'il a été établi sur la base des orientations budgétaires retenues par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 février dernier, à savoir qu'il s'agit d'un budget de transition dans l'attente de la réalisation des projets du nouveau Conseil Municipal qui, pour une grande part, résulteront du travail des Commissions.

En dehors, donc, de l'aménagement de l'intersection de la Maison de retraite, opération engagée dans le cadre d'un programme subventionné par le Département, et de l'acquisition de l'immeuble CARCA, rue du 26 août 1944 décidé lors de la réunion du 21 mars dernier, les propositions d'investissement pour 2008 ne concernent que des équipements courants autofinancés.

En section de fonctionnement, sont prévus les crédits nécessaires à l'entretien de la voirie et une augmentation compensatoire du produit fiscal équivalent à la baisse de l'imposition de la Communauté de Communes qui a dû renoncer à la compétence voirie.

Sont prévues également en dépenses et en recettes les implications financières de la convention passée avec la Communauté de Communes pour la gestion du service communal d'accueil pré et post-scolaire et du service de restauration du centre de loisirs intercommunal

Le Maire précise, pour le reste, que le projet de budget qui est présenté, reprend l'ensemble des demandes et propositions budgétaires émises par les Commissions et les services municipaux.

Il est procédé ensuite à l'examen, article par article, des propositions budget, en dépenses et en recettes, section par section, le Maire apportant au fur et à mesure les commentaires et explications nécessaires et répondant aux questions des conseillers.

Au cours de cet examen, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur de nombreux points, ces délibérations sont prises à l'unanimité :

#### Section de fonctionnement :

- Régie de recettes – Indemnités de responsabilité aux régisseurs : le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle de responsabilité est maintenu à 110 € par an,
- Attribution d'indemnités au Trésorier municipal : l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget sont attribuées au Trésorier, comptable de la Commune, à leur taux maximum.
- Personnel communal – État des effectifs pour 2008 :

#### **EMPLOIS PERMANENTS**

##### **Emplois de titulaires :**

#### **SERVICES ADMINISTRATIFS**

- Rédacteur 1
- Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe 1
- Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe 1
- Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe 3

(Emplois fonctionnels)

- D.G.S. 3.500 à 10.000 hab. 1

#### **SERVICES TECHNIQUES**

- Contrôleur de travaux 2
- Agent de Maîtrise 1
- Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe 3
- Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe 1
- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe 21

#### **SERVICE CULTUREL**

- Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> classe 1
- Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe 1

#### **SERVICES SCOLAIRES**

- ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe 3

#### **SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

- Chef de Police Municipale 1
- Gardien de Police Municipale 1

#### **SERVICE ANIMATION**

- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe 1

#### **Emplois de non-titulaires :**

#### **SERVICES SCOLAIRES**

- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe 5

#### **SERVICE SPORTS**

- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe 1

#### **Contrats avenir :**

- Service administratif 1
- Service culturel 1
- Service espaces verts 1

#### **Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi :**

- Service espaces verts 1

● Subventions aux associations locales pour 2008 :

- Donneurs de Sang	550 €	- A.P.E. Collège (FCPE)	200 €
- F.N.A.C.A.	500€	- A.P.E. Collège (PEEP)	200 €
- Jeunes sapeurs pompiers	500 €	- Foyer coopératif du collège	200 €
- Mutuelle personnel communal	100 €	- U.S.C.	21 000 €
- Le Lendemain	1 350 €	- Tennis Club	1 500 €
- Amicale personnel communal	7 570 €	- A.M.A.C.	5 900 €
- Prévention routière	100 €	- Foyer rural	1 690 €
- F.C.P.E.	400 €	- C.L.C.E.	2 000 €
- P.E.E.P.	400 €	- Dalacha	1 660 €
- Sorties éducatives M.G.J.	860 €	- Association des pêcheurs	400 €
- Sorties éducatives M.G.B.	860 €	- Société d'histoire	700 €
- Sorties éducatives P.G.J.	1 500 €	- Association Jardiniers Châtelains	400 €
- Sorties éducatives P.G.B	1 500 €	- Club du 3ème Age	1 650 €
- Sorties éducatives P.G.J.	1 500 €	- Association Pas à pas	600 €
- Sorties éducatives P.G.B	855 €	- Provision	2 500 €
- Coopérative scolaire M.G.J.	620 €		
- Coopérative scolaire M.G.B.	620€		
- Coopérative scolaire P.G.J.	1 085 €		
- Coopérative scolaire P.G.B.	1 085 €		

● Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale : la subvention de fonctionnement attribuée au C.C.A.S. est fixée à 18.000 € pour 2008.

● Recouvrement des frais de scolarité : le montant des frais de scolarité à mettre en recouvrement auprès de la commune de Châtillon-la-Borde, rattachée pédagogiquement au Châtelet-en-Brie est fixé à 650 € par élève pour l'année scolaire 2008-2009.

Section d'investissement :

● Détail des crédits ouverts en dépenses et en recettes :

**DEPENSES**

**Opérations financières :**

\* Emprunts : remboursement du capital (article 1641) 153 200

**Opérations d'investissement :**

**Ateliers municipaux (044) :**

* Réhabilitation du dernier bâtiment garages et magasins : charpente, couverture, gouttières, 2 portes de garage (art.2313)	20 000	
* Réfection armoire électrique, électrification du bâtiment et extension éclairage extérieur (art.2315)	10 000	
* Installation citernes eaux pluviales, pompage et équipement cuves pour arrosage (art.2315)	7 600	<b>37 600</b>

**Droit de Préemption Urbain (048) :**

* Acquisition immeuble CARCA 18 bis, rue du 26 août 1944 (délib du 21/03/2008) 270 000 € + 10 000 € de frais (art.2138)	280 000	
* Reconstitution provision DPU (art.2138)	50 000	<b>330 000</b>

**Programme triennal de voirie III (053) :**

\* Aménagement intersection chemin de la Ferlandière / route de Fontaine-le-Port (art. 2315) 225 000

**Stade (058) :**

\* Aménagement des chemins d'accès au logement du gardien (art. 2315) 8 500

**Contrat régional III (060) :**

\* Provision pour frais d'étude (art.2031) 20 000

**Equipements :**

**Mairie et administration générale (020) :**

* Logiciel de gestion (art. 205)	7 600	
* Matériel informatique : mémoire externe, disques durs, provision rempl. Serveur (art.2183)	2 300	
* Mobilier : - salle des archives (art.2184)	300	
- salle des élus (art.2184)	1 300	1 600
* Le Fournil, 1 rue de Robillard : aménagement d'une salle de réunion et d'un bureau de permanence au 1er étage (art.2313)	16 000	<b>27 500</b>

**Services techniques (020) :**

\* Outillage : aspirateur banc de sciage, perforateur et perceuse sans fil, lot outillage divers (art.2158) 1 500

**Fêtes et cérémonies (024) :**

* Décorations lumineuses fêtes de fin d'année (art. 21578)	8 000	
* Panneaux pour affichage des manifestations sur 3 fourgons services techniques (art.2188)	3 000	<b>11 000</b>

**Aide aux associations (025) :**

* Salle des Granges : remplacement 5 convecteurs électriques (art. 2158)	1 500	
* Salle de la Bergerie : remplacement 25 tables rondes (art. 2188)	6 000	
* Dojo : remplacement tapis de judo (art.2188)	8 000	
* Jardins familiaux : installation pompe distribution d'eau pluviale (art. 2315)	2 000	<b>17 500</b>

<b>Police Municipale (112) :</b>				
* Sono mobile pour véhicule Police (art. 2158)				<b>1 000</b>
<b>Ecoles maternelles (211) :</b>				
* MGJ : - Matériel informatique : 1 table ordinateur (art. 2183)	130			
- Mobilier : casier à roulettes, bac à livres, chariot à ballons (art. 2184)	440			
- Matériel : 1 lave-linge (art.2188)	400	970		
* MGB : - Mobilier : 6 lits et matelas, 1 tableau mural (art.2184)	1 460			
- Matériel : 1 téléviseur (art. 2188)	700	2 160		<b>3 130</b>
<b>Ecoles primaires (212) :</b>				
* PGJ : - Matériel informatique : 20 casques ordinateur (art. 2183)	120			
- Mobilier : 10 tables, 10 casiers, 10 chaises, 1 tableau mural (art. 2184)	1 570			
- Matériel d'entretien : aspirateurs et chariots de ménage (art.2188)	1 200			
- 1 lave-linge, 1 sèche-linge (art.2188)	600	3 490		
* PGB : - Remplacement 25 convecteurs électriques (art. 2158)	7 500			
- Matériel informatique : 1 imprimante multifonction (art.2183)	150			
- Mobilier : 1 armoire (art. 2184)	300	7 950		<b>11 440</b>
<b>Médiathèque (321) :</b>				
* Acquisition de livres, CD, DVD (art.2168)				<b>15 000</b>
<b>Entretien du patrimoine culturel (324) :</b>				
* Mise en valeur du patrimoine communal : provision (art. 2313)				<b>5 000</b>
<b>Actions de prévention sanitaire (512) :</b>				
* Coffrets défibrillateurs cardiaques automatiques : 1 int.Mairie, 1 ext. Stade (art.2188)				<b>1 100</b>
<b>Activités pour les jeunes (422) :</b>				
* La Peuplerie : - Plate-forme en enrobé pour le terrain multisports (art.2113)	9 000			
- Achèvement entourage terrain multisports (art. 2128)	20 000	29 000		
* Abords de la Bergerie : complément jeux enfants (jeux à ressorts, toboggan) (art.2128)		10 000		<b>39 000</b>
<b>Equipements de voirie (821) :</b>				
* Mobilier urbain : provision (art. 2152)		15 000		
* Matériel : 1 plaque vibrante et 1 godet pour la chargeuse (art. 21578)		4 200		
* Matériel de transport : acquis. camion polybenne avec 3 bennes (art.2182)		44 000		
* Rue du 26 août 1944 : déplacement feu tricolore devant Gendarmerie (art. 2315)		6 500		<b>69 700</b>
<b>Voie communale (822) :</b>				
* Rte de Fontaine-le-Port : aménagement stationnement à cheval sur trottoir devant Citroën (art.2315)		3 500		
* Chemin rural du bas du chemin des Courances : protection des entrées du busage (art. 2315)		3 100		
* Clos d'Audebert : aménagement 2 allées piétonnes vers la rue de Robillard (art. 2315)		15 500		
* Traveteau : revêtement des trottoirs en enrobé (art.2315)		17 000		
* Rue de Rambouillot : bordures de trottoirs en accompagnement réfection chaussée par le Département (art.2315)		20 000		<b>59 100</b>
<b>Espaces verts (823) :</b>				
* Plantations : arboretum, parking St Augustin, Courbuisson et divers (art.2121)		23 500		
* Matériel : - Affuteuse de chaîne (art.2158)	600			
- Motobineuse (art.2158)	1 000			
- Tirefort (art.2158)	1 000			
- Taille-haie (2) (art.2158)	1 200			
- Souffleur à feuilles (2) (art.2158)	1 600			
- Tondeuse autotractée (2) (art.2158)	3 200			
- Préparateur de sol (art.2158)	5 000			
- Motoculteur (remplacement motoculteur Goldoni) (art.2158)	13 500			
- Bacs à fleurs (10) (art.2158)	20 000			
- Tondeuse frontale (remplacement tracteur K2550) (art.2158)	25 000			
- Pots en plastique rotomoulés (10) (art. 2158)	1 200	73 300		<b>96 800</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>1 133 070</b>
<b>RECETTES</b>				
<b>Opérations financières :</b>				
* Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (art. 10222)				<b>229 000</b>
* Taxe locale d'équipement (T.L.E.) (art. 10223)				<b>16 000</b>
* Amortissements (art. 28031 =>28188)				<b>188 500</b>
<b>Droit de préemption urbain (048) :</b>				
* Emprunt à long terme (art. 1641)				<b>150 000</b>
<b>Programme triennal de voirie (053) :</b>				
* Subvention du Département (art.1323)				<b>51 000</b>
<b>Equipements</b>				
<b>Espaces verts (823) :</b>				
* Reprise ou vente du tracteur K2550 et du motoculteur Goldoni				<b>10 000</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>644 500</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement (art. 021)</b>				<b>488 570</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>1 133 070</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et en l'état, le budget primitif 2008 qui s'élève à la somme de 3.601.538 € en section de fonctionnement et 1.133.070 € en section d'investissement.

### **Contributions directes locales : taux d'imposition pour 2008 :**

Après avoir rappelé les taux d'imposition de l'exercice 2007, inchangés depuis 2003, le Maire propose de majorer et de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2008, afin de compenser à la fois les charges nouvelles liées à l'entretien de la voirie et la baisse correspondantes des impôts levés par la communauté de Communes :

- Taxe d'habitation : 9,67 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,51 %
- Taxe professionnelle : 9,53 %

Le Maire précise qu'au total, entre l'imposition communale et l'imposition intercommunale (communauté de communes), les contribuables ne subiront en 2008 que l'augmentation des bases d'imposition qui ont été majorées de 1,6 % par la Loi de Finance pour 2008.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition 2008 proposés par le Maire.

### **SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

#### **Compte administratif et compte de gestion 2007 :**

Le compte administratif de l'exercice 2007 du service de l'eau, établi par le Maire, et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal, comptable de la Commune, présentent des résultats identiques :

	Exploitation	Investissement	Reste à réaliser	Total
Dépenses	58.225,06	419.092,06	544.000	1.021.317,12
Recettes	77.866,88	486.500,54	469.100	1.033.467,42
Total	19.641,82	67.408,48	- 74.900	12.150,30

Hors la présence du Maire, le compte administratif 2007 est adopté à l'unanimité, ainsi que le compte de gestion après le retour du Maire.

#### **Affectation de l'excédent d'exploitation 2007 :**

L'excédent d'exploitation de 19.641,82 € constaté au compte administratif est reporté intégralement en recette d'exploitation du budget 2008.

#### **Budget 2008 du service de l'eau :**

Le projet de budget 2008 proposé par le Maire prévoit en investissement le complément de financement de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'interconnexion du réseau de la Commune à celui de la Ville de Melun, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2008.

Le budget 2008 est adopté à l'unanimité, il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 54.641,82 € en section d'exploitation et 812.508,48 € en section d'investissement.

### **Décisions liées à l'adoption du budget 2008 :**

La participation de la commune des Ecrennes au financement de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'interconnexion est fixée à 22.253 €. Elle sera mise en recouvrement pour première moitié en 2009 et seconde moitié en 2010.

Le versement de la participation des Ecrennes fera l'objet d'une nouvelle convention entre les deux communes sur le modèle de la précédente convention ; le Maire est autorisé à la signer.

### **Montant de la surtaxe communale sur le prix de l'eau potable en 2008 :**

Le montant de la surtaxe communale est maintenu en 2008 à 0,15 € par mètre cube.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Fonds Solidarité Logement (FSL) :** à l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion de la Commune au FSL en 2008 ; le Maire est autorisé à signer la convention.

**Commissions municipales :** sur proposition du Maire, il est procédé à l'agrément des personnes extérieures qui en raison de leurs compétences sont invitées à participer aux travaux des commissions municipales.

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :** après avoir rappelé le nom des quatre représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Maire fait connaître les quatre personnes qu'il a nommées en tant que membres extérieurs ; il s'agit de Mme Colette Berthelon (associations familiales), M. Xavier Bied-Charreton (personnes handicapées), Mme Nicole Etiévant (associations caritatives), M. Georges Poisson (personnes âgées).

**Sorties éducatives :** sur proposition de la commission des affaires scolaires, les subventions suivantes sont attribuées aux coopératives scolaires pour contribuer au financement de sorties éducatives :

- *École maternelle des Grands Jardins :* **690 €**  
Activité Poney au Poney club de la Rochette  
(les 13, 20 et 27 mai et 3, 10 et 17 juin 2008),
- *École maternelle des Grands Bois :* **600 €**  
Sortie en Forêt avec animation ONF (le 13 juin 2008),
- *École primaire des Grands Bois :* **635 €**  
Projet autour de l'Afrique (juin 2008).

### **INFORMATIONS**

**Écoles :** l'Inspecteur de l'Éducation Nationale a confirmé la fermeture définitive d'une classe primaire à l'école des Grands Bois à la prochaine rentrée scolaire, en raison de la baisse des effectifs.

**Repas des aînés** : il aura lieu le 27 avril à la Bergerie. Y sont invités les Châtelains âgés de 70 ans et plus ; leurs conjoints de moins de 70 ans doivent payer leur repas ainsi que les conjoints des adjoints et des membres de la Commission des Affaires Sociales.

**Rencontre avec le Vice-président du Conseil Général** : le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré M. Jean DEY qui les a informé que le Département ne participe pas à l'entretien des gymnases municipaux, même de ceux mis à disposition des élèves des collèges. Le Conseil Général, par contre, subventionne, désormais, la construction des gymnases à hauteur de 50 % d'une dépense plafonnées à 375.000 € H.T. et sous condition de la signature d'une convention de mise à disposition gracieuse en faveur des élèves des collèges.

A propos du projet d'**extension de la zone d'activité** et de la création d'un rond-point d'accès sur la RD 605 et de son financement, le Vice-président apporte son soutien au projet municipal par rapport aux réticences exprimées par le Service de la Voirie Départementale : un argumentaire sur les enjeux économiques de l'extension et la nécessité de créer le rond-point pour permettre sa réalisation va être adressé au Département.

**Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège Rosa Bonheur** : le Maire va rencontrer les Maires des cinq communes dont les enfants sont scolarisés au Collège Rosa Bonheur pour essayer de modifier les statuts du Syndicat et mettre en place le financement des aides apportées à la vie des élèves : fournitures scolaires, soutien aux élèves en difficulté, subventions au foyer socio-éducatif et à l'association sportive, mise à disposition du gymnase, etc..

**Compte-rendu des réunions des commissions municipales** : à la demande du Maire, chaque adjoint rend compte au Conseil des Réunions de sa commission. Ces réunions font l'objet de comptes rendus qui peuvent être consultés par l'ensemble des élus au secrétariat général de la Mairie.

**Compte-rendu des réunions des organismes de coopération intercommunale** : de la même manière, les délégués auprès des différents syndicats intercommunaux rendent compte des réunions auxquelles ils ont participé et des principales décisions qui ont été prises lors de ces réunions.

M. Artus, délégué auprès du SISEM, signale que tous les syndicats d'électrification du département vont être regroupés très prochainement en un seul, le SIESM.

Mme Darbeaud, déléguée auprès du Syndicat de la Perception indique que le Syndicat va remettre le logement de la perception en état à la suite du changement de Trésorier, sans savoir si le nouveau va l'occuper.

M. Bœuf, délégué auprès du Syndicat des Transports, fait savoir que M. Jourdan de Pamfou, a été élu Président du Syndicat en remplacement de M. Berthuit.

M. Foucault, délégué auprès du Syndicat du Collège, annonce que M. Poisson a été réélu Président du Syndicat et que la dissolution du Syndicat dont la procédure est en cours ne peut pas être prononcée tant que le Syndicat des Transports n'a pas délibéré sur la demande de prise en charge du service de ramassage des élèves du collège qui lui a été adressée. M. Foucault a relevé des divergences de vue entre certains délégués et M. Huchet, Vice-Président, Maire de Pamfou, au sujet de la dissolution ; ces délégués considérant que certaines missions du Syndicat sont à conserver plutôt que recréer un nouveau syndicat à l'avenir pour apporter des services utiles aux élèves du collège.

Le Maire rend compte des deux réunions du nouveau Conseil Communautaire qui se sont tenues depuis les élections. Le Maire de Moisenay, M. Le Flem a été réélu à la présidence de la Communauté. Les nouveaux délégués ont été informés des

compétences de la Communauté et du fonctionnement des différents services gérés par elle. Les représentants des deux communes nouvellement admises, Crisenoy et Fouju, jouent le jeu de la solidarité intercommunale. Le budget 2008 prévoit le maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et une baisse des impôts directs correspondant à la charge de l'entretien de la voirie qui a été transférée aux communes,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à vingt-trois heures trente.

Signé : Christine ATZORI